

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 04-08-2014

L'an deux mil quatorze et le 4 Août à 20H30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max.

Etaient présents : Mrs Osternaud Max, Delhome Jean-Claude, Chirouze Hubert, Belle Jean-Claude, Coldepin Pierre, Reist-Picard Jean, Revol Christian, Roudier Romain

Mmes Prot Marie-Thérèse, Girard Patricia, Buit Catherine, Delhome Valérie, Foucry-Gautier Sophie, Poulenard Marie-Thérèse

Etait excusée : Mme Montagnon Gladys

Date de convocation : 11-07-2014

Secrétaire de séance : Catherine Buit

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

I-APPROBATION DU DERNIER CM

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-Dégrèvement taxe d'assainissement suite à une fuite d'eau d'un particulier

Le conseil donne un avis favorable à un dégrèvement d'une partie de la taxe d'assainissement selon les mêmes conditions que le syndicat des eaux.

B-Modification des statuts de la communauté de communes Hermitage-Tournonais en prenant en compte la nouvelle adresse du siège social et le nouveau nom

C-Adhésion de la commune à la Sofcap pour la couverture des risques statutaires

D-accord du conseil pour passer un contrat avec la société Copas pour la maintenance de la porte automatique d'entrée de la mairie

E-Eovi services et soins exploitera à compter du 1^{er} septembre 2014 une activité de portage de repas sur le territoire de Tain, activité qui lui sera transmise par l'association intercommunale d'aide aux familles. Cette reprise en gestion par Eovi services et soins est conditionnée par la signature d'une convention. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

F-le conseil municipal adhère à la motion contre l'organisation du temps et les rythmes scolaires. D'accord sur la mise en place d'une réforme, le conseil demande à ce qu'elle soit revue et repensée en partenariat avec les différents professionnels de l'éducation nationale et avec les collectivités locales.

G-Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il faut modifier la durée des postes d'atsem et adjoint d'animation. Le conseil municipal autorise le maire à faire les démarches administratives

H-Le conseil municipal envisage la rénovation de l'école communale. Les services du CAUE seront sollicités pour une mission de conseils.

I-le conseil municipal soutient la motion de l'AMF qui a pour but d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'état.

J-Désignation de la commission d'appel d'offres.

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBATION

-RAPPORT DES COMMISSIONS

-QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Max Osternaud